

Province de Namur
Arrondissement de
Namur
Commune de
SAMBREVILLE

Secrétariat

**CONVOCATION A LA REUNION DU CONSEIL
COMMUNAL CONJOINT COMMUNE/CPAS**

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Conformément à l'article L 1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communal qui aura lieu le :

22 novembre 2022 à 18H00 en la Salle des Mariages

ORDRE DU JOUR

Séance publique

Réunion conjointe du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale conformément à l'article 1122-18 alinéa 4, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 26bis § 5, alinéa 2 et 3 de la loi organique des CPAS, ainsi que de l'article 56, chapitre 4 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal fixant le déroulement de la séance :

1. Rapport 2022 sur les synergies, économies d'échelle et suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités entre l'Administration Communale et le C.P.A.S. de Sambreville
2. Projection de la politique sociale locale

Le Directeur Général,



Xavier GOBBO

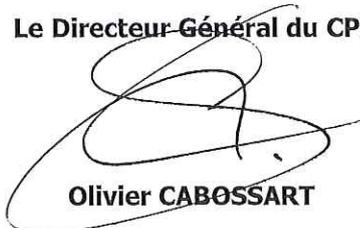


Le Président,



Jean-Charles LUPERTO

Le Directeur Général du CPAS,



Olivier CABOSSART

Le Président du CPAS,



Vincenzo MANISCALCO